

Le centre de compostage des végétaux

On désigne par déchets verts les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs, les déchets de jardin des particuliers. Ces déchets sont issus de plusieurs flux :

- Pour les déchets végétaux collectés par les services techniques des communes du périmètre du SYMEVAD
- Pour les déchets végétaux collectés en porte-à-porte et dans le réseau de déchèteries du syndicat.

L'ensemble du gisement est ensuite acheminé au centre de compostage des végétaux de Vitry-en-Artois où le potentiel organique et énergétique contenu dans les déchets sera poussé à son maximum afin de produire un compost agricole (norme Française AFNOR NFU 44-051 « amendements organiques ») et combustible bois.

Comment ça marche ?

Localisation

rgba(255,255,255,1)

Unité exploitée par

[Image](#)

[logo varet environnement](#)

rgba(255,255,255,1)